

Vendredi 21 octobre 2016

## Plan Local d'Urbanisme : habitants, donnez votre avis !

Après un temps fort de concertation entre mai et juillet, animé par un cycle de cinq ateliers et sept balades sur le territoire, la Métropole continue la concertation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. En novembre, la Métropole présentera les résultats de l'étape « diagnostic » et organisera 3 ateliers publics. De nouveaux débats en ligne sur le site [plu-metropole-rouen-normandie.fr](http://plu-metropole-rouen-normandie.fr) seront également proposés aux habitants.



**QUELLE MÉTROPOLE POUR DEMAIN ?**

[www.plu-metropole-rouen-normandie.fr](http://www.plu-metropole-rouen-normandie.fr)

**DONNEZ VOTRE AVIS ET PARTICIPEZ**

- UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE**  
le 14 novembre, 18h30 à Duclair (salle des Hallettes)
- UN TERRITOIRE SOLIDAIRE**  
le 17 novembre, 18h30 à Boos (Mairie)
- UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ**  
le 30 novembre, 18h30 à Rouen (Panorama XXL)

QR code and métropole ROUEN NORMANDIE logo.

En octobre dernier, la Métropole Rouen Normandie, compétente dans le domaine depuis janvier 2015, a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) commun à ses 71 communes. Ce nouveau document de planification de l'aménagement du territoire s'écrit désormais à l'échelle métropolitaine.

En concertation avec l'ensemble de ses habitants, il portera les perspectives d'avenir du territoire pour les dix prochaines années. Le futur PLU s'inscrit également dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2015 et du Projet métropolitain qui détaille les grandes politiques publiques et les grands projets d'investissement à mener sur la décennie 2015-2025.

## Calendrier de la concertation PLU



Près de 500 personnes ont contribué à dresser un premier « diagnostic citoyen » qui a révélé les enjeux suivants : la mise en valeur des espaces naturels, la protection de la biodiversité, le développement d'une offre de logements adaptée, la qualité des conditions d'accueil des entreprises, la préservation du patrimoine et de l'identité des villes et villages, la limitation des nuisances, l'accès aux transports en commun...

En novembre, la concertation continue pour présenter les résultats de l'étape « Diagnostic » et hiérarchiser ensemble les grands enjeux et les grands objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La concertation portera également sur la déclinaison de ce projet global à une échelle plus locale selon que l'on vive en cœur d'agglomération, en périphérie urbaine, dans un bourg ou un village.

Habitant, acteur économique, association...chacun « vit », « habite » ou « utilise » le territoire de la Métropole. Il est donc primordial que chacun puisse donner son avis. De nombreux outils sont mis en place pour la concertation qui se déroulera en trois phases jusqu'en 2018.

- **Un site internet dédié avec une plateforme participative :**

- o Rendez-vous sur le site internet dédié [plu-metropole-rouen-normandie.fr](http://plu-metropole-rouen-normandie.fr) pour s'inscrire et participer aux débats avec les autres habitants.
- o Débats en ligne, quizz thématiques, sondages et questionnaires alimenteront le travail technique d'élaboration du PLU.
- o Une carte participative permet également aux habitants de s'exprimer sur des sujets au plus près de chez eux.

⇒ Les prochains débats en ligne

**DU 25 OCTOBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016, DONNEZ VOTRE AVIS ET DÉBATEZ EN LIGNE !**

**UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE**

OÙ LE COMMERCE DOIT-IL ÊTRE RENFORCÉ ?

CARTE 

**UN TERRITOIRE SOLIDAIRE**

COMMENT RENDRE PLUS FACILE LA PRATIQUE DU VÉLO ?

CARTE 

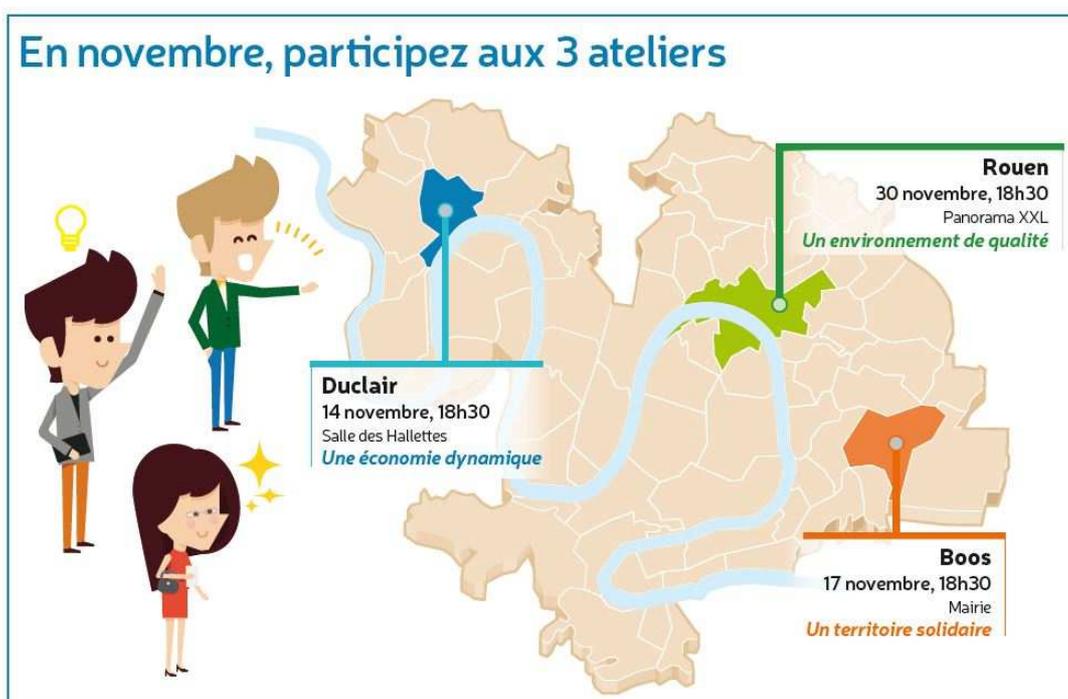
**UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ**

COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

QUESTIONNAIRE 

- **Des balades métropolitaines** pour mieux connaître le territoire et illustrer les impacts concrets du PLU dans les communes. Les prochaines balades se tiendront au printemps prochain et seront animées en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime et le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande.
- **Des ateliers métropolitains, réunions publiques et participatives** pour partager l'expérience du territoire et réfléchir collectivement à la construction du 1<sup>er</sup> PLU de la Métropole.

⇒ Les prochains ateliers métropolitains



Plus d'informations sur le PLU sur [plu-metropole-rouen-normandie.fr](http://plu-metropole-rouen-normandie.fr)

## Qu'est-ce qu'un PLU ?

Développement urbain, projets d'infrastructures, préservation des espaces naturels et agricoles... Le PLU fixe les règles d'utilisation des sols et de construction à partir desquelles les maires délivrent les autorisations de travaux comme les permis de construire et d'aménager pour lesquelles ils conservent la compétence. Une fois approuvé, le PLU métropolitain remplacera les PLU actuels des 71 communes.

### Comment se présente-t-il ?

Le PLU comprend plusieurs documents qui s'élaborent au fur et à mesure du projet pour former un tout cohérent.

1/ **Le Diagnostic du territoire et ses perspectives d'évolution** intègre le rapport de présentation qui explique les choix d'organisation du territoire retenus et ses incidences sur l'environnement.

2/ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années.

3/ **Le Règlement écrit et le Règlement graphique** déterminent les règles d'urbanisme appliquées à l'ensemble du territoire en l'organisant par zones : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles, zones naturelles et forestières. Le règlement précise la nature et les formes des constructions autorisées, les obligations relatives au respect de l'environnement, les espaces naturels à préserver ou encore les terrains pouvant accueillir de futurs équipements.

4/ **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** exposent la manière dont la Métropole souhaite valoriser, réhabiliter ou aménager certains quartiers ou secteurs à enjeux du territoire.

5/ **Les annexes** regroupent les plans de réseaux (eau potable, assainissement, etc.), les servitudes d'utilité publique liées par exemple aux infrastructures de transport ou à la prévention des risques, des documents complémentaires à titre informatif.